

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU

de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 29 octobre 2003 à 20 h 00

Date de la convocation : 23 octobre 2003

Date d'affichage : 23 octobre 2003

Présents : Gilbert LAISSARD - Georges RODET - Geneviève GUILLON - Yves FAVIER –
Michèle DANANCIER - Ernest MARQUIS - Elie BERARD -
Christophe HUMBERT - Alexandre PROST - Georges LAURENT –
Joël CORNATON - Françoise BILLOUD et Isabelle OVIQUE

Excusés : Jean-François NALLET et Jean-Claude GONOD

Absents :

Pouvoir : Jean-François NALLET donne pouvoir à Elie BERARD
Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Gilbert LAISSARD

Secrétaire : Geneviève GUILLON

Le compte rendu de la réunion du 24 septembre est approuvé à l'unanimité

COMMISSION COMMUNALE DES CALAMITES AGRICOLES

La Commission communale des calamités agricoles est composée du Maire : Gilbert LAISSARD (Président), d'un membre de la commission communale des impôts directs : Didier BOUVARD, d'un représentant des organisations syndicales agricoles : Dominique MOREL, d'un agriculteur désigné par la chambre d'agriculture : Roland NEVORET, de deux agriculteurs désignés par le Conseil Municipal : Marie- Odile MARECHAL et Xavier POBEL.

La première réunion s'est tenue le 15 septembre : 19 dossiers ont été examinés avant transmission à la D.D.A.F..

Une deuxième réunion aura lieu le 3 novembre pour traiter les déclarations complémentaires.

A la suite de la sécheresse de l'été 2003, un dégrèvement d'office est accordé sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties. La liste des parcelles concernées, faisant l'objet d'une exploitation agricole, est consultable en Mairie.

URBANISME

Loi Urbanisme et Habitat :

Le Maire et Jean-François NALLET ont assisté le 16 octobre à une réunion d'information sur les conséquences de cette loi du 02 juillet 2003.

Les modifications apportées ont un impact sur l'élaboration en cours de notre PLU et le retardent donc. L'urbaniste qui travaille avec la commission communale fera de nouvelles propositions intégrant ces changements. Par exemple : forme et fonction du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), participation pour voies et réseaux (PVR), etc...

Terrains communaux :

Suite au départ en retraite d'un agriculteur, un exploitant est venu demander s'il pouvait exploiter les terrains communaux libérés.

Après discussion, le Conseil Municipal a donné une réponse négative dans la mesure où ces terrains sont destinés à une urbanisation prochaine.

A.T.E.S.A.T. (Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'aménagement du territoire au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'aménagement du territoire.

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mars 2002 et l'arrêté modificatif du 10 juin 2003 définissant les communes et groupement de communes éligibles à l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

SOLLICITE la Direction Départementale de l'Equipement de l'Ain pour assurer une mission d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire,

SOLLICITE la mission de base

et les missions complémentaires ci-après :

- *l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière,*
- *La gestion du tableau de classement de la voirie,*

AUTORISE le Maire à signer la convention et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission.

INSCRIT la rémunération correspondante au budget 2004.

COMMISSION LOISIRS CULTURE

Préparation du bulletin municipal :

Geneviève GUILLON informe l'assemblée que c'est l'imprimerie de Feillens qui a été retenue par la commission. En plus des rubriques habituelles (commissions municipales, associations...) le dossier central portera sur la fête du poulet.

CHAUFFAGE DU LOGEMENT ECOLE

Le Maire :

- donne lecture de la lettre de Melle LAMBERET Karen, locataire du logement de l'école demandant une aide financière pour la facture de la consommation de gaz pour la période du 01/09/02 au 31/08/03,

- indique que pendant cette période les travaux dans le bâtiment de l'Ecole ont entraîné une surconsommation pour le locataire,
- informe de la moyenne de consommation des trois dernières années,

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré :

DECIDE d'établir un titre annulatif pour un montant de 280 euros,

DECIDE de modifier la délibération du 20/11/2002 pour ce qui concerne la provision mensuelle pour charges de chauffage du logement situé dans le bâtiment Ecole,

DECIDE de modifier l'avenant au bail du 30/12/02,

FIXE la provision mensuelle au 1/12^{ème} du total de la période précédente (du 01/09 au 31/08) arrondi à la dizaine inférieure.

AUTORISE le Maire à signer le titre annulatif et l'avenant au bail du logement communal correspondant.

BORNE INCENDIE

Le Maire informe du versement de Mr et Mme NALLET Jean-François en dédommagement du déplacement du poteau incendie des Jacquets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le chèque pour un montant de 1 031.14 euros,

DECIDE d'encaisser cette recette au compte 1328 de l'opération 144

VIREMENTS DE CREDITS

DECISION MODIFICATIVE

Afin de régulariser le dossier d'éclairage public pour l'année 1999, il est nécessaire d'établir une décision modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES : Augmentation du compte 21538 de l'opération 145 pour la somme de 2 398.47 €

RECETTES : Augmentation du compte 1323 de l'opération 145 pour un montant de 385.54 €
Augmentation du compte 1325 de l'opération 145 pour un montant de 2 012.93 €

VIREMENTS DE CREDITS

Afin de solder le règlement des factures pour l'aménagement du terrain de pétanque, il est nécessaire de faire un virement de crédit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le virement de crédits suivant :

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES : Diminution du compte 1323 de l'opération 132 pour la somme de 787.15 €

DEPENSES : Augmentation du compte 2113 de l'opération 148 pour un montant de 787.15 €

ORGANISATION CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le Maire indique que les invitations vont être envoyées prochainement, l'heure et la célébration sera la même que les années précédentes.

PREPARATION DU REPAS COMMUNAL

L'assemblée :

- fixe le repas du personnel et des élus à la date du vendredi 5 décembre au restaurant « MOISSONNIER » à BENY.
- nomme Isabelle OVIQUE et Georges RODET pour choisir le menu.

COMPTE RENDU REUNION SIVOM

Françoise BILLOUD informe de cette réunion du 8 octobre dont l'ordre du jour portait essentiellement sur le réseau d'aide aux enfants en difficulté (R.A.S.E.D).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : Le Conseil Général a adressé un courrier proposant la mise en place d'un service départemental similaire au SATESE assurant les missions de contrôle de l'assainissement individuel pour les constructions nouvelles. (application de la loi sur l'eau à compter du 31/12/2005). En réponse, il a été donné un avis favorable, et demandé que cette mission de contrôle s'applique également aux installations existantes.

GARDERIE : Suite au sondage effectué auprès des familles, de nouveaux horaires seront appliqués à partir du 03 novembre :

- matin : à partir de 7 h 15 (avant : 7 h 30)
- soir : jusqu'à 18 h 15 (avant : 18 h 30).

COMITE CONSULTATIF DES SAPEURS POMPIERS : Elie BERARD fait part du compte rendu en date du 17 octobre dont deux nouveaux recrutements et une démission.

BIBLIOTHEQUE : Geneviève GUILLON fait part qu'une réunion a eu lieu à la bibliothèque le 9/10 avec les nouvelles institutrices afin de connaître les besoins de l'école en livres et indique que la bibliothèque est à la recherche d'une personne bénévole pour lire les contes aux enfants.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Le compte rendu de la réunion du conseil de communauté du 29 septembre a été commenté par les délégués. Des informations ont été apportées sur le travail de la commission « musique » et la mise en place de l'école de musique depuis la rentrée.

D.D.E.N. : Georges LAURENT fait part à l'assemblée d'une réunion le 23 octobre et de la visite des locaux scolaires. Il explique son rôle de Délégué Départemental de l'Education Nationale (D.D.E.N) pour le canton de COLIGNY.